AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (18)ItemJean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 6 août 1876

Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 6 août 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)
Collation1 p. (32r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 6 août 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49088

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction<u>6 août 1876</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireGanault, Gaston (1831-1894)
Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin et sur la liquidation de la communauté de biens. Godin envoie à Ganault des lettres de Larue et il lui demande s'il va venir à Guise pour discuter avec lui du projet de conclusions.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Procédure (droit)

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u>
Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Grise le 6 Caris 76

Mon cher armi,

I wours aussie las lettres que ja regoir à l'instant de M. Larue. Dites. mai au plece with ce que wourd alles faire, in vous alles verier à quies terminer les conclusions oout it. dance in a uniogé le gerages, après lavoir descente avec moi, er que a besain de mais: fications par suite on compte que j'ai fair atablir, avec la communeauté, comme cela est sidonne from les jugements et arrests 9 de per ingossible Nous no pouvies vener juice

a aurais personne pour & so que M. Larue lui-même. Le faut tacher Tempèches. l'ésécution provisoire. Coien co mons